

Agence marsal rousselot architectes
37, rue jeanne d'arc
88800 VITTEL

MAIRIE
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL LE GRAND

C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS

Sommaire

04.1	GENERALITES.....	P 3
04.1.1	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
04.1.2	CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT.....	P 3
04.1.3	ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX.....	P 4
04.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER.....	P 5
04.1.5	OBLIGATIONS DES ENTREPRISES.....	P 6
04.1.6	DELAIS.....	P 7
04.2	ISOLATION THERMIQUE & ACOUSTIQUE.....	P 7
04.3	DOUBLAGES - HABILLAGES.....	P 8
04.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	P 9
04.5	GAINES & CAISSONS.....	P 9
04.6	FAUX PLAFONDS.....	P 11
04.7	OUVRAGES DIVERS.....	P 13

04.1 GENERALITES

04.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

04.1.1.1 Objet du marché

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS, concernant les travaux de rénovation et mise en accessibilité de la mairie - 27, rue de l'Orme - 88350 LIFFOL-LE-GRAND et tous les travaux annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux réglementations et prescriptions techniques actuellement en vigueur.

Pour le compte de :

Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Les travaux nécessaires à la réalisation complète des ouvrages sont répartis en lots :

lot 01 : DÉMOLITION - GROS OEUVRE
lot 02 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS
lot 03 : SERRURERIE
lot 04 : PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS
lot 05 : OSSATURE BOIS - BARDAGE INTÉRIEUR
lot 06 : MENUISERIES INTÉRIEURES
lot 07 : PORTE AUTOMATIQUE
lot 08 : ÉLECTRICITÉ - VENTILATION
lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE
lot 10 : CHAUFFAGE
lot 11 : CHAPE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
lot 12 : PEINTURES - NETTOYAGE

Mode de métré : Ens

04.1.1.2 Conditions du marché

Voir le CCAP.

L'entrepreneur devra :

- Prendre connaissance de la totalité du projet auprès des Maîtres d'Oeuvre.
- Vérifier les métrés avant la remise de son offre.

Compte tenu de ces éléments, la proposition chiffrée de l'entreprise en tiendra compte et celle-ci ne pourra arguer de difficulté non appréciée ou de quantité sous estimée pour demander un supplément de prix quel qu'il soit.

Mode de métré : Ens

04.1.2 CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT

04.1.2.1 Etudes et vérifications préalables

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à exécuter, de leur importance, des difficultés pouvant survenir au cours des travaux, ne pourront prétendre à aucun recours ni à aucune indemnisation pour une omission de texte, de référence au présent Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Celui-ci n'étant qu'un énoncé aussi détaillé que possible des qualités et des travaux composant les éléments de l'ensemble à réaliser.

04.1.2.2 Vérification des ouvrages à exécutés

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'ils auront à exécuter. En cas d'erreur ou d'omission, ils devront avertir le Maître d'oeuvre avant tout début d'exécution, faute de quoi ils en seront tenus pour seuls responsables. Les entrepreneurs ne pourront apporter aucune modification sur une ou plusieurs parties de l'ensemble à réaliser sans consulter au préalable le Maître d'oeuvre.

04.1.2.3 Renseignements complémentaires

Les entrepreneurs devront obtenir tous renseignements complémentaires sur tous les points leur paraissant douteux ou imprécis, faute de quoi ils seront tenus pour seuls responsables des erreurs ou fautes qui en découleraient, ou des retards qu'elles pourraient provoquer sur la bonne marche de l'ensemble des travaux. Les entrepreneurs devront prendre connaissance de l'ensemble du CCTP de tous les lots pour examiner et tenir compte des incidences des travaux de chacun d'eux sur ses propres ouvrages.

04.1.2.4 Etat des prix forfaitaires

L'entrepreneur remettra un bordereau de décomposition de prix forfaitaires sur la base de celui remis par l'architecte. Il servira d'élément d'évaluation lors de l'établissement des situations de travaux et de révision, et lors de l'estimation des travaux modificatifs ordonnés en cours de travaux. Le marché est conclu à un prix global, ferme et non révisable pour toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage. Dans le cas où il est imposé le chiffrage de variantes, l'entreprise exprimera clairement les implications qu'il y a lieu de considérer sur les autres corps d'état.

La présentation du bordereau de présentation du montant forfaitaire sera présenté suivant le canevas proposé par l'architecte.

04.1.2.5 Normes - Règlements - Documents

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à réaliser dans le présent CCTP et dans les plans joints. Après les avoir complété par leurs connaissances personnelles et procédé aux études techniques, ne pourront prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Il est bien entendu que tous les matériaux, articles manufacturés, préfabriqués ou fabriqués, leurs liants ainsi que leur mise en oeuvre, devront correspondre pour chaque lot, aux normes et réglementations en vigueur.

04.1.2.6 Documents réputés connus

Les documents ci-dessous énumérés bien que non joints au présent marché sont réputés connus des entrepreneurs et les parties contractantes en reconnaissant le caractère contractuel.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) - Code de la Construction et de l'Habitat - Code du Travail.

Les Avis du CSTB et agréments pour les procédés de construction, ouvrages et matériaux non traditionnels

L'ensemble des documents techniques unifiés (DTU) régissant l'exécution des travaux pour chaque corps d'état.

Les règlements préfectoraux et communaux.

Les règlements et normes locaux des services ErDF GrDF Services des Eaux et PTT.

04.1.2.7 Etendue des travaux

Le présent CCTP est rédigé de façon à donner le plus grand nombre de précision et détails sur les travaux à exécuter.

Dans le cas d'un marché en corps d'état séparés de chaque entrepreneur devra prendre connaissances des CCTP des autres corps d'état et il sera considéré comme connu ses limites par rapport aux autres corps d'état.

Il ne pourra ignorer la conception générale de l'ensemble et il exécutera ses propres ouvrages en corrélation avec chacun des intervenants.

04.1.2.8 Vérification

Les entrepreneurs auront à leur charge de vérifier en temps utile les cotes et plans des ouvrages, les dessins fournis par le Maître d'oeuvre et faire compléter les indications qui leur paraîtraient insuffisantes. En cas d'erreur, elles devront être immédiatement signalées à défaut de quoi ils seront les seuls responsables des conséquences.

04.1.2.9 Connaissance des lieux et des conditions d'exécution

Les entreprises soumissionnaires seront réputées avoir pris connaissance des lieux et des conditions d'exécution des travaux, il ne sera admis aucun supplément de prix pouvant provenir d'une méconnaissance de ces deux points. Les prestations qui seraient énoncées par le coordonnateur Hygiène et Sécurité sont implicitement comprises dans le montant de la décomposition du prix forfaitaire.

04.1.2.10 Réunion de chantier

Les entreprises sont tenues d'assister aux rendez-vous de chantier. Les entreprises seront représentées pendant toute la période d'exécution par la même personne physique. Cet agent sera dûment mandaté et devra avoir tout pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche du chantier.

04.1.2.11 Modification du marché

Les modifications ne peuvent intervenir que par voie d'avenant au marché et/ou par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage, définissant la nature, l'importance les délais et le coût des dites modifications en plus ou en moins. Il ne sera payé à l'entreprise aucun travaux autre que ceux définis au marché initial et ceux définis par voie d'avenant dans la mesure où ceux ci sont effectivement réalisés.

04.1.3 ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX

04.1.3.1 Assurances et dispositions diverses

Toutes les entreprises sont tenues de satisfaire aux obligations d'assurances instituées par la loi 7812 du 04/01/1978. Une police individuelle de base couvrant responsabilité qui peuvent leur incomber du fait d'un sinistre total ou partiel.

Entre dans cette responsabilité, les sinistres sur les ouvrages en cours ou du fait des dommages matériels relevant de la responsabilité décennale et biennale.

04.1.3.2 Police d'assurance individuelle de responsabilité civile

Une police d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise sera demandée pour couvrir en cours de travaux et pendant la période de responsabilité décennale les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés au tiers du fait de leur activité de chantier.

Tout entrepreneur devra justifier de sa mise à jour des cotisations obligatoires et de sa carte professionnelle définissant sa qualification au jour de sa soumission et en cours de travaux.

04.1.3.3 Protection des ouvrages

Chaque entreprise doit la protection et le maintien en état de tous ses ouvrages et assurer le parfait maintien des mesures de sécurité et toutes ses fournitures, jusqu'à la réception des travaux. Il devra pourvoir au remplacement en cas de détérioration.

04.1.3.4 Autorisation

Les entrepreneurs sont tenus, chacun en ce qui le concerne, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et préalables à tout commencement de chantier, et après exécution, de se faire délivrer les certificats de conformité par les services intéressés.

04.1.3.5 Coordonnateur de chantier

Les prescriptions imposées par le coordonnateur Sécurité société ACE BTP - Z.I. rue Lavoisier - BP 50 - 52800 NOGENT qui est missionné par Le Maître de l'Ouvrage sont implicitement comprises dans le principe et financièrement dans l'offre de l'entreprise. Aucune plus-value ne sera accordée pour le respect des prescriptions imposées.

Mode de métré : Ens

04.1.3.6 Site occupé

ATTENTION : travaux en site occupé

Les services de la mairie et syndicat des eaux seront laissés en services le temps des travaux. Afin de déranger le moins possible le fonctionnement de ces services, le chantier sera organisé en 2 temps. Une phase concernera la rénovation de la partie nouvelle salle de conseil / accueil et une seconde la rénovation de la partie bureaux secrétariat mairie / syndicat Manoise. Pour la sécurité et le bon déroulé de ces phases un flux passage public / chantier sera organisé avec le coordinateur sécurité dans le cadre du PGC.

Il sera demandé à chaque intervenant d'éviter toutes nuisances inutiles vis à vis des travaux (bruits, saleté, désordre, locaux restés ouverts, etc.). Afin d'éviter ces problèmes les travaux devront se faire par phase et localisé, le chantier sera nettoyé et rangé tous les soirs et week-ends. Une attention particulière sera à apporter à la fermetures des locaux et coupure de l'éclairage. Afin de faciliter l'intervention de chaque entreprise des cloison et fermeture provisoires de chantier est prévu au lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE.

Mode de métré : Ens

04.1.3.7 Réception de chantier

Les travaux organisés en deux phases dû au site occupé, engendreront également des opérations de réception de chantier organisés en 2 temps. Une première réception aura lieu en fin de première phase chantier (salle de conseil / accueil) suite a cette réception la Maîtrise d'ouvrage prendra possession de cette zone par son emménagement. La seconde partie concernée par les travaux (bureaux secrétariat / syndicat Manoise) pourra être alors déménagée pour la suite des travaux. Une seconde réception aura lieu en fin de chantier pour la réception définitive de l'ensemble des locaux.

Mode de métré : Ens

04.1.4 INSTALLATION DE CHANTIER

04.1.4.1 Installation de chantier

Les dépenses concernant les branchements et la consommation d'eau et d'électricité seront pris en charge par le Maître d'Ouvrage.

Réalisation par le lot ELECTRICITE d'un branchements provisoires d'électricité (coffret de chantier).

Mode de métré : Ens

04.1.4.2 Pendant la durée des travaux

- . Signalisation du chantier et les accès sur la voie publique si nécessaire.
- . Maintenance en parfait état de propreté du chantier et de ses abords à charge pour lui de faire approuver une convention entre les autres corps d'état pour l'enlèvement des débris, gravois de démolition autres que les siens.
- . L'évacuation des déchets et gravois est prévue à chaque entreprise.
- . Traçage et maintenance du trait de niveau à 1 mètre des sols finis.
- . Application des règlements concernant la sécurité et l'hygiène du chantier

L'entreprise prendra toutes mesures utiles pour abaisser le niveau sonore de son intervention (travaux en site occupé). Il devra également prévoir toutes protections et mise en sécurité nécessaire aux regards des zones occupés par le public.

Mode de métré : Ens

04.1.5 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

04.1.5.1 Echafaudages

Chaque entreprise, pendant la toute la durée du chantier, devra les échafaudages garde-corps, planchers de garantie etc... nécessaires à ses propres travaux. A la charge de l'entreprise de gros oeuvre la pose de garde corps provisoire au droit des trémies. Chaque entreprise en conserve cependant sa propre responsabilité pour l'usage qui la concerne. Aucun garde corps ou protection ne sera enlevé sans accord de l'architecte. Tous ces ouvrages seront réalisés conformément aux règlements de sécurité imposés sur le chantier.

04.1.5.2 Réservations

Les réservations nécessaires au passage ou à la fixation des ouvrages devront être communiqués à l'architecte concernés dans la période de préparation du chantier avant le démarrage des travaux. Passé ce délai, ces travaux devront être exécutés par l'entrepreneur du lot auquel elles étaient destinées et à ses frais et risques.

04.1.5.3 Nettoyage pendant la durée du chantier

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet

Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs

Les abords seront accessibles et débarrassés de tous les matériaux.

Après achèvement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra débarrasser les locaux de tous matériels ou matériaux appartenant à son entreprise et amenés sur le chantier pour l'exécution.

A la réception de chaque phase, l'ensemble des ouvrages présentera un état parfait d'exécution et de propreté.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

04.1.5.4 Nettoyage de fin de chantier

Le nettoyage intérieur pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage sera exécuté à la fin de chaque phase à la charge de chaque entreprise et du lot PEINTURES - NETTOYAGE, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages sur l'ensemble du chantier.

Le nettoyage extérieur, pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage, sera exécuté avant réception à la charge de l'entrepreneur du lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE - VRD.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

04.1.5.5 Dégradations et Bris

Chaque entrepreneur sera seul responsable des dégradations et avaries que pourraient éprouver ses ouvrages et matériaux pendant la durée des travaux.

En conséquence jusqu'à la réception de tous les travaux, la réparation des dégâts et de toutes leurs conséquences sera exclusivement à sa charge qu'elle qu'en soit la cause.

Mode de métré : Ens

04.1.5.6 Nature - Qualité - Provenance des matériaux - Agréments

Les marques des fournitures des produits qui sont indiqués au cours du présent CCTP ne sont pas impératives, sauf en ce qui concerne les qualités et nature exigées. Les marques n'étant énoncées qu'à titre de référence, toutes autres marques pourront être proposées à qualité égale et ne pourront être utilisées qu'après accord de l'architecte.

Sauf stipulation contraire dans le CCTP des différents lots, les matériaux et produits proposés par l'entreprise devront être de première qualité.

Ils devront obligatoirement avoir reçu l'agrément de l'architecte et du Maître d'Ouvrage qui pourront exiger que des échantillons soient déposés sur le chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les produits ou matériaux dont l'utilisation serait imposée, devront être mis en oeuvre selon les prescriptions du fabricant et suivant les agréments officiels obtenus.

04.1.5.7 Essais et réception des équipements

D'une façon générale, les essais, les contrôles techniques devront être conformes aux documents COPREC N°1 (supplément n°79-22 bis du Moniteur des Travaux Publics du 28 Mai 1979) et N°2 (supplément n°79-30 bis du Moniteur des Travaux Publics du 30 juillet 1979).

LABEL QUALITEL : les entreprises doivent remettre en fin de chantier les procès verbaux attestant les critères suivants :

marques NF

Classements des menuiseries extérieures ainsi que de leurs vitrages

Classement de toutes les robinetteries

Certificats ACERMI pour tous les isolants ainsi que leur résistance thermique et technique.

Le compte rendu des essais sera remis au Maître d'Ouvrage en fin de travaux.

Les frais de ces contrôles sont à la charge des entreprises concernées sauf stipulation contraire au CCTP.

04.1.6 DELAIS

04.1.6.1 Délai d'exécution

Durée globale d'exécution : suivant planning général à compter de la signature de l'ordre de Service

La durée globale des travaux du présent projet est compté à partir de l'ordre de service du Maître d'Ouvrage. Le délai d'exécution de chaque tâche sera fixé au calendrier général des travaux.

Voir planning général contractuel. Avec leur remise de prix, les entrepreneurs proposeront le délai qu'ils jugent nécessaires pour l'exécution de leurs ouvrages respectifs afin que puisse être dressé un planning détaillé (mise au point avant l'exécution des travaux).

Mode de métré : Ens

04.2 ISOLATION THERMIQUE & ACOUSTIQUE

04.2.1 Isolation acoustique sous plancher existant R : 5,70 m2.K/W

Fourniture et pose de laine de verre en plénums, comprenant :

- panneaux semi-rigides en laine de verre à dérouler, revêtu d'un surfaçage en kraft
- caractéristiques techniques :
 - . quadrillés pour une découpe précise
 - . autoportants
 - . 1 couche d'épaisseur : 200 mm
 - . résistance thermique R mini. : 5,70 m2.K/W
 - . tolérance d'épaisseur : d T3
 - . réaction au feu : Euroclasse F
 - . absorption d'eau à court terme : WS <1 kg/m2 en 24 h
- pose de l'isolation déroulée en plénums
- découpes, chutes et toutes sujétions pour un parfait achèvement et calfeutrement de l'ensemble
- mise en œuvre conforme aux DTU, avis techniques, au certification de la performance thermique ACERMI
- mise en oeuvre en limitant le nombre de joints et de chutes

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

NOTA : la partie salle de conseil sera isolé par le lot ossature bois / bardage intérieur

- accueil / bureau adjoints = 34,82 m2
- secrétariat mairie / dir. générale des services / bureau du maire / syndicat Manoise / repro. / WC = 112,26 m2

04.2.2 Complément d'isolation en plénums R : 2,85 m2.K/W

Fourniture et pose de laine de verre en plénums, comprenant :

- isolation en complément et croisé avec l'épaisseur de 200 mm (poste ci-dessus)
- panneaux semi-rigides en laine de verre à dérouler, revêtu d'un surfaçage sans kraft
- caractéristiques techniques :
 - . quadrillés pour une découpe précise
 - . autoportants
 - . 1 couche d'épaisseur : 100 mm
 - . résistance thermique R mini. : 2,85 m2.K/W
 - . tolérance d'épaisseur : d T3
 - . réaction au feu : Euroclasse F
 - . absorption d'eau à court terme : WS <1 kg/m2 en 24 h
- pose de l'isolation déroulée en plénums
- découpes, chutes et toutes sujétions pour un parfait achèvement et calfeutrement de l'ensemble
- mise en œuvre conforme aux DTU, avis techniques, au certification de la performance thermique ACERMI
- mise en oeuvre en limitant le nombre de joints et de chutes

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- plafond de biais HsP 250 cm : bureau de police / bureau adjoint / placard / rangement = 17,23 m2
- plafond bas HsP 250 cm : secrétariat mairie / repro / WC / syndicat Manoise / bureau maire = 35,28 m2
- retombées périphériques salle de conseil = 7,72 m2

04.3 DOUBLAGES - HABILLAGES

04.3.1 Doublages BA 13 sur fourrures métalliques + isolant acoustique

- Fourniture et réalisation de doublages sur fourrures métalliques de type OPTIMA de chez ISOVER, comprenant :
- fourrure et cornière en partie basse et haute en acier galvanisé, entraxe 60 cm
 - système fixé à l'aide de clips vissés dans maçonnerie existante type OPTIMA2 RENO
 - parement 1 plaque de plâtre cartonnée de 13mm d'épaisseur (BA 13)
 - panneaux de laine de verre de type ISOVER PAR Confort 45 ou équivalent
 - fixation sur les rails d'ossature par vis auto-perceuses en acier, protégées contre la corrosion
 - ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
 - joints plans ou angles rentrants par bandes micro-perforées
 - joints angles sortants par bandes armés et renfort d'angle galvanisé
 - protection en pied par un U plastique dans les pièces humides
 - découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
 - mise en oeuvre conforme aux DTU, avis techniques et recommandations du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- hall (au droit des ouvertures créées 105 x 210) = 3,27 m2 x 2
- hall (au droit de l'ouverture créée 247 x 220) = 2,89 m2
- hall (au droit de l'ouverture modifiée 105 x 210) = 1,76 m2
- salle de conseil (contre mur mitoyen, au droit de la cheminée démolie) = 12,90 m2
- salle de conseil (périphérie de l'ouverture modifiée en façade) = 7,96 m2
- bureau des adjoints (contre mur mitoyen, au droit de la cheminée démolie) = 18,59 m2
- bureau des adjoints (contre mur ossature bois) = 1,68 m2
- bureau de police (contre mur ossature bois) = 6,60 m2
- accueil (contre mur ossature bois) = 10,82 m2
- placard rangement tables & chaises (contre mur ossature bois) = 6,88 m2
- bureau dir. générales des services (contre mur mitoyen, au droit de la cheminée démolie) = 13,69 m2
- bureau du maire (contre mur mitoyen, au droit de la cheminée démolie) = 9,57 m2

04.3.2 Habillage BA 13 collée

- Fourniture et pose de plaque de plâtre BA 13, comprenant :
- pose par collage au mortier adhésif type MAP, après préparation du support
 - parement composé de plaque de plâtre BA 13
 - protection en pied de doublage dans les pièces humides assurée par un U plastique compris remontée en plinthe avec dépassement du sol fini de 2 cm
 - traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
 - renforcement des angles saillants par cornière galvanisée
 - découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- salle de conseil (ensemble du refend, au droit de l'ouverture créée) = 21,63 m2
- accueil (ensemble du refend, au droit de l'ouverture créée) = 15,40 m2
- secrétariat mairie (ensemble du refend, au droit de l'ouverture créée) = 17,74 m2
- WC (ensemble du refend, au droit de l'ouverture modifiée) = 5,44 m2

04.3.3 PV pour murs grande hauteur

- Plus value pour mise en place d'un échafaudage, comprenant :
- mise en place et repliement après travaux d'un échafaudage sécurisé pour les travaux de plâtrerie pour les murs de grande hauteur
 - PV à ajoutée en plus de la fourniture et pose des postes :
 - . doublages BA 13 sur fourrures métalliques
 - . cloison standard 98/48

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- ensemble des zones d'intervention HsP = env. 390 cm

04.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

04.4.1 Cloison standard 98/48

Fourniture et réalisation de cloison séparative 98/48 sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . épaisseur totale de la cloison : 98 mm
 - . nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm ou 1 x 25 mm
 - . espace minimal entre parements : 45 mm
 - . type de plaques : BA 13 ou BA 25 standard
 - . performance acoustique R_w : 49 dB
- ossature métallique simples, rails et montants de 48 mm en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- montants répartis initialement à 60 cm et en fonction de la hauteur à atteindre
- mise en place d'une bande résiliante type PHALTEX ou équivalent entre rails et dallage béton
- pose des huisseries de portes et trappes fournis par la lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- panneaux de laine de verre adaptée au type de cloison de 45 mm
- parements 2 x BA 13 ou 1 x BA 25 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- protection en pied par un U plastique dans les pièces humides
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- entre accueil & bureau adjoint) = 15,82 m2
- entre bureau adjoint & placard salle de conseil = 5,50 m2
- entre bureau de police & rangement tables & chaises = 6,50 m2
- rebouchage ouverture accueil / hall = 2,10 m2
- rebouchage ouverture secrétariat / hall = 2,10 m2
- entre dir. générale des services & secrétariat mairie = 22,61 m2
- distribution entre secrétariat mairie / repro. / WC / syndicat Manoise / bureau du Maire = 100,57 m2

PLAN R+1 FUTUR :

- rebouchage ouverture bureau syndicat / WC = 2,10 m2

04.5 GAINES & CAISSONS

04.5.1 Gains verticales

Fourniture et réalisation de gaine technique sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . nombre et épaisseur des plaques : 1 x 13 mm
 - . type de plaques : BA 13 standard
- ossature métallique simples, rails et montants de 48 mm en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- montants répartis initialement à 60 cm et en fonction de la hauteur à atteindre
- mise en place d'une bande résiliente type PHALTEX ou équivalent entre rails et planchers béton
- ossatures métalliques formant caisson indépendant de la structure du bati-support WC avec réservoir
- coordination avec les lots fluides pour passage des réseaux et réservations diverses (bati-support, ...)
- pose des huisseries de trappes fournis par la lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- amortissement du vide intérieur en panneaux de laine de verre de 45 mm
- parements 1 x BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- fixation sur les rails d'ossature par vis auto-perceuses en acier, protégées contre la corrosion
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- joints plans ou angles rentrants par bandes micro-perforées
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- protection en pied par un U plastique dans les pièces humides
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- placard salle de conseil (L65 x P25 x H388) = 3,49 m2
- provision, en attente ordre architecte = 5,00 m2

PLAN R+1 FUTUR :

- futur WC, extraction VMC (L30 x P30 x H307) = 1,84 m2

04.5.2 Gaine anti-feu CF 1H

Fourniture et réalisation de gaine technique sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm
 - . type de parement : 2 x BA 13 Placoflam ou équivalent
- ossature métallique doublée, rails et montants de 48 mm en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- montants répartis initialement à 60 cm et en fonction de la hauteur à atteindre
- mise en place d'une bande résiliente type PHALTEX ou équivalent entre rails et dallage béton
- bande résiliente comblée par un joint CF type FIRESEAL S de chez SIMSON ou équivalent
- coordination avec les lots fluides pour passage des réseaux et réservations diverses
- pose des huisseries de trappes fournis par la lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- amortissement du vide intérieur en panneaux de laine de verre de 45 mm
- parements 2 x BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- fixation sur les rails d'ossature par vis auto-perceuses en acier, protégées contre la corrosion
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- joints plans ou angles rentrants par bandes micro-perforées
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- protection en pied par un U plastique dans les pièces humides
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- bureau dir. générale des services, attente réseaux R+1 (L50 x P30 x H389) = 3,11 m2
- syndicat Manoise, attente réseaux R+1 (L50 x P30 x H389) = 3,11 m2
- repro., attente réseaux R+1 (L50 x P30 x H389) = 3,11 m2

04.5.3 Caissons pour WC suspendu

Caissons de fermeture de la réservation des mécanismes de chasse d'eau derrière tous le WC, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . nombre et épaisseur des plaques : 2 x 13 mm
 - . type de plaques : BA 13 standard
 - . isolement acoustique : 40 dB(A)
- ossature métallique simples, rails et montants de 48 mm en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- montants répartis initialement à 60 cm et en fonction de la hauteur à atteindre
- ossatures métalliques formant caisson indépendant de la structure du réservoir
- amortissement du vide intérieur en panneaux de laine de verre de 45 mm
- parement 2 BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- fixation sur les rails d'ossature par vis auto-perceuses en acier, protégées contre la corrosion
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- joints plans ou angles rentrants par bandes micro-perforées
- joints angles sortants par bandes armés et renfort d'angle galvanisé
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- WC public = (L80 x P25 x H120) = 1,26 m2

PLAN R+1 FUTUR :

- WC = (L120 P40 x H120) = 1,92 m2

04.5.4 Caissons cache tuyauteries

Fourniture et réalisation de caissons cache tuyauteries sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . nombre et épaisseur des plaques : 1 x 13 mm
 - . type de plaques : BA 13 standard
- ossature métallique simples, rails et montants de 48 mm en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- amortissement du vide intérieur en panneaux de laine de verre de 45 mm
- parement 1 x BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- fixation sur les rails d'ossature par vis auto-perceuses en acier, protégées contre la corrosion
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- joints plans ou angles rentrants par bandes micro-perforées
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Dimension : environ 15 x 15 cm

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- hall (liaison électrique phase 1 & 2, caisson 30 x 10 cm) = 3,74 + 3,91 ml
- bureau syndicat Manoise (caisson VMC 50 x 20 cm) = 4,63 ml
- provision en attente ordre architecte = 5,00 m2

04.6 FAUX PLAFONDS

04.6.1 Faux plafonds 2x BA13 anti-feu CF 1 H

Fourniture et réalisation de faux plafond suspendu sur ossature métallique, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . type de plafond : plafond sur fourrure métallique F 530
 - . ossature : entraxe 0,50 ml maximum
 - . type de parement : 2 x BA 13 Placoflam ou équivalent
 - . joints transversaux protégés
- ossature métallique avec fourrure F 530 en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- suspentes sur tiges filetées de longueur appropriée et fixée sur solives bois
- parement 2 x BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique fixé perpendiculairement à l'ossature
- joints transversaux et longitudinaux protégés
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles, têtes de vis et ratissage général selon les prescriptions du fabricant
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- pose des huisseries de trappes fournis par la lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- respect de la disposition des suspentes, de la planéité et horizontalité du faux plafond
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR : (séparation entre futur logement et mairie)

- secrétariat mairie / dir. générale des services / bureau du maire / syndicat Manoise / repro. / WC = 112,26 m2

04.6.2 Faux plafonds BA 13 standard

Fourniture et réalisation de faux plafond suspendu sur ossature métallique, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . type de plafond : plafond sur fourrure métallique
 - . ossature : entraxe 0,50 ml maximum
 - . type de parement : 1 x BA 13 standard
- ossature métallique avec fourrure en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur
- suspentes sur tiges filetées de longueur appropriée et fixée sur solive bois ou plafond CF
- parements BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique fixé perpendiculairement à l'ossature
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles, têtes de vis et ratissage général selon les prescriptions du fabricant
- joints angles sortants par bandes armés ou renfort d'angle galvanisé selon demande architecte
- pose des huisseries de trappes fournis par la lot MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- toutes façon de caissons devant les ouvertures
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- respect de la disposition des suspentes, de la planéité et horizontalité du faux plafond
- mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- retombées périphériques salle de conseil = 7,72 m2
- accueil / bureau adjoints = 34,82 m2
- secrétariat (plafond HsP 250 cm) = 11,48 m2
- WC = 3,33 m2
- bureau du maire (plafond HsP 250 cm) = 2,78 m2
- syndicat Manoise (plafond HsP 250 cm) = 4,44 m2

04.6.3 Retombée BA 13

Fourniture et réalisation de retombée suspendue sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- ossature métallique de 48 mm de large avec un entraxe 60 cm
- montants répartis en fonction de la hauteur à atteindre
- parements BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- renforcement des angles saillants par cornière galvanisée
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en oeuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- retombées périphériques salle de conseil (hauteur 110 cm) = 8,73 + 2,53 + 4,16 ml
- secrétariat (hauteur 139 cm) = 5,81 ml
- bureau du maire (hauteur 139 cm) = 3,23 ml
- syndicat Manoise (hauteur 139 cm) = 5,30 ml

04.6.4 Caisson BA 13 avec ossature primaire

Fourniture et réalisation de caisson suspendue sur ossature métallique et panneaux en laine de verre, comprenant :

- 1 rail support du porte à faux du caisson de type rails Stil Prim 100 ou équivalent
- fixation sur raillage des têtes de cloisons périphériques < à 3,0 m d'entraxe
- ossature métallique secondaire de 48 mm de large avec un entraxe 60 cm
- montants répartis en fonction de la hauteur à atteindre
- parements BA 13 vissés sur l'ossature, à bords amincis, bande et enduit spécifique
- ragréage, traitement et enduisage des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant
- traitement de l'étanchéité à l'air par un joint périphérique
- renforcement des angles saillants par cornière galvanisée
- découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes sujétions de mise en oeuvre
- mise en oeuvre conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- accueil (retour plat de 65 cm avec retombée de 20 cm) = 2,58 ml
- bureau adjoints (retour plat de 65 cm avec retombée de 20 cm) = 5,85 ml

04.6.5 Dalles minérales 600 x 600

Fourniture et pose de dalle minérales 600 x 600, comprenant :

- dalle minérales de type AMSTRONG Dune Sahara ou équivalent
- ossature apparente en T 24 mm de type Universal, en acier galvanisé laqué, espacé de 0,60m
- selon nécessité, ossature primaire en acier galvanisée
- dalle minérale 600 x 600, avec :
 - . épaisseur 15 mm, poids 2,5 kg/m2
 - . panneaux de laine de verre de haute densité
 - . surface type Sahara
 - . bords de type Baoard (bord droit standard)
 - . posé sur les rails d'ossature
 - . réaction au Feu (Euroclasse) : A2-s1, d0, équivalent au classement M0
 - . absorption de bruit : 0,60 alpha W
 - . atténuation latérale de bruit Dncw : 34 dB
- pose suivant prescriptions du fabricant
- toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- serveur / repro = 11,25 m2

04.7 OUVRAGES DIVERS

04.7.1 Reprise et rebouchage au plâtre

Fourniture et réalisation de raccords au plâtre traditionnel, comprenant :

- piquage de l'enduit existant
- reprises d'enduit localisées murs et plafonds existants pour rendre le support plan, homogène, propre, sec, sain et non friable, exempt de tous trous ou saignées, bavures et balèvres, gerçures, trous ou craquelures
- rebouchage de réservation dans cloisons existantes
- renforts d'angles
- l'entrepreneur pourra dans certains cas et sous sa responsabilité remplacer certains raccords plâtre par un parement en plaques de plâtre BA 13 collées ou sur ossature métallique avec incorporation d'un isolant
- nettoyage soigné après exécution et toutes sujétions de recherche, de mise en œuvre et d'exécution ponctuelle

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR : reprise localisée en attente ordre architecte

- hall / palier esc. (ébrasements des menuiseries changées / murs de façade & refend non doublés) = 7,30 m2
- accueil (mur de façade non doublé) = 5,85 m2
- bureau adjoint (mur de façade non doublé) = 2,69 m2
- salle de conseil (ébrasements des menuiseries changées / mur de façade non doublé + retour mitoyen) = 13,06 m2
- secrétariat mairie (mur de façade non doublé) = 5,80 m2
- bureau dir. générale des services (mur de façade non doublé) = 2,85 m2
- bureau du maire (ébrasements des menuiseries changées / mur de façade non doublé + retour mitoyen) = 5,53 m2
- syndicat Manoise (ébrasements des menuiseries changées / mur de façade non doublé + retour refend) = 7,30 m2

04.7.2 Calfeutrement CF entre étages

Fourniture et réalisation de calfeutrement Coupe Feu entre étages, comprenant :

- calfeutrement au plâtre à chaque traversée de dalle dans les gaines techniques
- coordination de l'intervention avec les lots fluides
- toutes sujétions

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- bureau dir. générale des services, attente réseaux R+1 = 1 U
- syndicat Manoise, attente réseaux R+1 = 1 U
- repro., attente réseaux R+1 = 1 U

04.7.3 Renforts pour éléments lourds

Fourniture et réalisation de renforts pour éléments lourds dans cloisons à ossature métalliques, comprenant :

- renforts par incorporation de panneaux bois pleins ou de planches entre les montants
- si nécessaire, complément d'ossature
- pose en coordination avec du lots fluides (PLOMBERIE SANITAIRE, CHAUFFAGE VENTILATION)
- toutes sujétions de mise en œuvre

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- serveur / repro (divers étagères, plan de travail) = 12 U
- WC (lave mains, barre de relevage) = 2 U

04.7.4 Trappe de visite

Fourniture et pose de trappe de visite avec plaque de plâtre intégrée, comprenant :

- caractéristiques techniques :
 - . dormant : cadre fixe en aluminium
 - . ouvrant : cadre amovible en aluminium
 - . épaisseur des profilés : 2 mm
 - . jeu entre cadre fixe et amovible : 1 mm
 - . hauteur du cadre amovible 12,5 mm
 - . plaque de plâtre BA 13 hydrufuge
 - trappe fixée dans la cloison ou dans l'ossature du plafond, invisible après pose
 - ouverture et fermeture par pression
 - câble de sécurité limitant l'ouverture brusque
 - pose en plafonds ou cloisons en plaque de plâtre BA 13 sans exigence de stabilité ou de résistance au feu
 - finition à peindre
 - toutes sujétions de mise en œuvre
- Dimensions : 600 x 600 mm

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- placard salle de conseil (gaine verticale) = 1 U
- provision, en attente ordre architecte = 1 U